

B. Antoine fils légitime de Guillaume Guyouvar D de
Delagie Roenou de cette paroisse les père et mère
né le quinzième septembre présente année. a été
Baptisé par moy l'abbé Guignaut recteur. parain et
marcine ont été Antoine Le Collen fils de Pierre
non marié et Marie Therésien fille de feu François
non mariée les quels ne savent signer le tout en
présence de J. B. J. M. Thomas p. r. D. des
p. r. et J. B. J. M. des années les